Image not found or type unknown

Retour en france apres une situation irreguliere

Par **Cyril92**, le **20/07/2009** à **03:53**

Bonjour,

J aurais voulu savoir si ma copine qui sera certainement en situation irrégulière (après un refus de titre de sejour regroupement familiale) retourne au japon, dans combien de temps pourra t elle revenir en france après son arrivé au japon?

Peut elle revenir directement en france?

Aura t elle des problèmes à son retour en france?

Ps : il y a quelque chose que je n'ai pas compris. Vu qu' il n y aura pas 1an de vie commune avec ma copine japonaise, on va lui refuser son titre de sejour donc elle rique de rester 6 mois en situation irrégulière. DOnc au bout des 1 ans comment faire pour redemander un titre de sejour vu qu'elle aura très certainement recu une OQTF. La prefecture pourra donc tres certainement lui refuser le titre de sejour pour regroupement familliale.
est ce un problème de demander un titre de séjour alors qu'elle est en situation irrégulière?

Je vous en remercie par avance.

Très Cordialement

Cyril

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés